



Participez à l'embellissement de votre village...

Concours de Décorations de Noël !

Madame, Monsieur,

Les fêtes de fin d'année approchent. Comme chaque année, la municipalité décore et illumine certaines rues du village.

À cette occasion, beaucoup de valrossiens embellissent leur quartier.

Nous proposons cette année et pour la première fois, que ces initiatives soient récompensées par un concours de décorations de Noël...

Des prix seront décernés aux lauréats en janvier 2019.

Merci de votre participation.

Michel LOUP

Maire

Merci de remplir lisiblement le bulletin de participation ci-dessous.
Inscriptions jusqu'au 21 décembre 2018.
Règlement du concours et modalités d'inscription au dos de ce document.



NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

Cochez votre catégorie :



1 Maison avec jardin



2 Balcons, fenêtres et façades

Bulletin à déposer en Mairie ou dans la boîte aux lettres ou envoyer à :

Mairie de Valros, 101 rue de la Mairie 34290 Valros.

CONCOURS DE DECORATIONS DE NOEL 2018

REGLEMENT

Article 1 : PARTICIPATION

Est admis à participer au concours tout candidat s'étant préalablement inscrit. Peuvent s'inscrire tous les habitants de Valros à l'exception du jury, composé de membres du conseil municipal désignés par le Maire.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Elles sont reçues en Mairie ou dans la boîte aux lettres de la Mairie ou encore par courrier postal adressé à : Mairie de Valros, 101 rue de la Mairie, 34290 Valros.

Article 3 : CATEGORIES

Catégorie 1 : Maison avec jardin

Catégorie 2 : Façade, fenêtres et balcons

Article 4 : CRITERES

Ne seront retenues que les décorations bien visibles de la rue.

La notation sera fonction :

- De la densité et de l'importance de la décoration,
- De la répartition et de l'intégration de la réalisation à la façade et à son environnement,
- De l'harmonie et de la qualité des éclairages nocturnes,
- De l'attention portée à une alimentation électrique économe.

Article 5 : PERIODE

Les décorations devront être mises en place pour le 21 décembre 2018.

Les passages du jury auront lieu entre le 22 et le 31 décembre 2018, sans que les concurrents n'en soient avisés. Il donnera une note d'ensemble. Ses décisions seront prises à la majorité des membres du jury.

Article 6 : REMISE DES PRIX

Tous les concurrents seront avisés personnellement de la date de proclamation des résultats et de la remise des prix.

Le premier prix sera décerné dans chaque catégorie au concurrent qui aura obtenu le plus grand nombre de points.

Article 7 : DROIT A L'IMAGE

La participation au concours vaut « droit de diffusion » des images prises, sur les supports médiatiques habituels : Infos de Valros, Valros Actu, , site internet , presse écrite, , etc...